



Données sur les consommations d'énergie du secteur résidentiel

Notice méthodologique

(dernière mise à jour : mai 2023)

Parc de logements selon l'énergie principale

Les estimations 2021 ont été calculées par le Ceren et le Sdes à partir de l'Enquête Logement 2020 (EnL) et les estimations annuelles du parc de logements Insee/Sdes (EAPL).

Dans l'EnL, les énergies principales de chauffage sont celles déclarées en usage de base. Des règles de priorité sont adoptées :

- 1) Lorsque le mode de chauffage est collectif ou mixte, l'énergie de chauffage collectif est privilégiée comme énergie principale (et le logement ne peut pas être déclaré multi-énergie principale de chauffage dans ce cas).
- 2) Lorsque le logement est multi-énergie, l'énergie principale est définie par des priorités définies selon les équipements et énergies utilisées, par exemple en cas d'usage conjoint de l'électricité et du bois, le bois sera déclaré principal en cas de poêle à granulés, mais secondaire en cas de cheminée à foyer ouvert.
- 3) Les logements avec aucune énergie de chauffage ne sont pas pris en compte.

Des redressements sont effectués :

- 1) hors mode de chauffage collectif ou mixte, la non-réponse (très faible) est redressée par le mode d'énergie le plus courant ;
- 2) pour les modes de chauffage collectif ou mixte (25 % de non-réponse), un redressement déterministe est mis en œuvre : chaleur urbaine si commune desservie d'après les données locales de l'énergie, à défaut gaz si commune desservie d'après les données locales de l'énergie, à défaut fioul ;
- 3) en cas de déclaration de chauffage collectif à l'électricité, il est considéré que le mode de chauffage est individuel ;
- 4) pour les logements collectifs (autres), l'énergie « autre » est considérée être du réseau de chaleur.

Les estimations sont recalées par rapport aux estimations annuelles du parc de logements, la taille du parc au 1^{er} juillet étant estimée comme la moyenne de la situation au 1^{er} janvier de deux années calendaires. Le parc de chauffage est rétropolé par le Ceren jusqu'en 2016.

La situation pour l'année 2021 fait l'objet d'une méthodologie spécifique, en faisant évoluer d'une part le parc de logements (existant à partir d'une enquête Ceren auprès des installateurs de chauffage et, construction neuve à partir d'enquêtes Sdes, l'ensemble étant recalé sur l'EAPL) et d'autre part les consommations par logement (enquête Ceren donnant des évolutions à panel constant par typologie

de logements et énergie principale de chauffage et recalage du total de la consommation du bilan de l'énergie).

Les variables calculées « énergie principale » et « énergie principale associée » sont incluses dans le fichier de diffusion de l'EnL 2020.

Révision des estimations

Du fait d'un nouveau millésime de l'EnL et de changements de règles de priorités pour les logements multi-énergie principale (le bois n'était auparavant jamais retenu comme énergie principale pour les logements multi-énergie), la répartition des énergies évolue entre les estimations 2020 et 2021. Le tableau 1 synthétise la répartition du parc des résidences principales par énergie principale de chauffage au 1^{er} juillet 2020, avec l'ancienne et la nouvelle méthodologie. On note une forte augmentation du bois (de 1,3 million de logement à 3,1 millions) et dans une moindre mesure des réseaux de chaleur. A contrario la part du gaz¹, du fioul et des pompes à chaleur diminue. Ces résultats apparaissent cohérents avec les vagues annuelles du recensement de la population.

Tableau 1 : répartition (%) des énergies principales de chauffage des résidences principales au 1^{er} juillet 2020, avec l'ancienne et la nouvelle méthodologie

Energie principale de chauffage	Méthode 2020		Méthode 2021	
	Parc en milliers de logements	%	Parc en milliers de logements	%
Autres énergies	185	0,6%	57	0,2%
Bois	1 298	4,4%	3 088	10,4%
Chauffage urbain	1 312	4,4%	1 549	5,2%
Electricité	10 947	37,0%	10 962	37,0%
<i>dont pompe à chaleur</i>	2 066	7,0%	1 712	5,8%
Fioul domestique	3 231	10,9%	2 822	9,5%
Gaz naturel	12 213	41,3%	10 702	36,1%
Gaz de pétrole liquéfié	385	1,3%	437	1,5%
Toutes énergies	29 571	100,0%	29 616	100,0%

¹ La surestimation du gaz peut provenir d'une mauvaise extrapolation selon la zone gaz, réalisée par le Ceren sur l'ENL2013.

Consommation d'énergie par usage

La méthodologie de calcul a été revue par le Sdes pour les estimations 2021, en se fondant sur une modélisation statistique pour les estimations de chauffage électrique et gaz. Pour les autres énergies et usages, les données provisoires de l'EnL 2020 et la répartition historique corrigée des variations climatiques ont été utilisées. Ces estimations pourront être revues en fin d'année 2023. Pour les estimations avant 2020, des clés de répartition par énergie et usage calculées par le Ceren sont utilisées.

Pour les estimations de chauffage électrique et gaz, les consommations de chauffage sont estimées comme la part des consommations thermosensibles dans des modèles liant consommation d'énergie quotidienne (au niveau national), degrés jours unifiés et d'autres variables de contrôle (durée du jour, week-end, périodes de confinement) sur la période de chauffage. Les estimations de chauffage électrique sont rétro-polées jusqu'en 2005.

Le climat de référence (moyenne sur 30 ans des DJU) a également été revu en 2021, avec néanmoins des changements faibles sur les résultats.

Sur les années récentes, la consommation de chauffage (réelle) augmente entre 9 TWh (en 2020) et 19 TWh (en 2013).

Révision des estimations

Le tableau 2 synthétise la consommation d'électricité à climat réel par usages en 2020 (en TWh), avec l'ancienne et la nouvelle méthodologie.

Tableau 2 : consommation d'électricité à climat réel par usages en 2020 (en TWh), avec l'ancienne et la nouvelle méthodologie

Consommation d'électricité (TWh)	Méthode 2020		Méthode 2021	
	Consommation	%	Consommation	%
Chauffage	35,6	22,5%	44,6	28,1%
ECS	26,0	16,4%	24,1	15,2%
Cuisson	12,9	8,1%	11,9	7,5%
Usages spécifiques	82,1	51,8%	76,1	48,1%
Climatisation	1,8	1,1%	1,7	1,1%
Tous usages	158,4	100,0%	158,4	100,0%

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques
Sous-direction des statistiques de l'énergie
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

